

# PRESENTATION DU GUIDE n 4 du CONSEIL NATIONAL du BRUIT (CNB) : BRUITS DES CHANTIERS

COLLOQUE CIDB du 26/11/2013 :  
BRUITS DES CHANTIERS  
PRESENTATION DU GUIDE CNB n°4

1



## LES GUIDES DU CNB



## BRUITS DES CHANTIERS

Missions incombant aux acteurs  
d'une opération de construction  
pour limiter les nuisances

n°4

# LES DEMARCHES SUCCESSIVES BRUITS DES CHANTIERS AU CNB :

- Le **CNB** se préoccupe du bruit des chantiers depuis plus de 20 ans :
- **Enquêtes et campagnes de mesures**, sur des **chantiers neufs** ;
- **Banque de données des matériels bruyants** pour des chantiers ;
- Ces démarches n'ont pas pu aboutir faute de données techniques.
- Impossibilité d'une réglementation avec des **valeurs seuils**.
- Ces actions pour envisager la problématique « bruits des chantier » **depuis l'esquisse d'un projet jusqu'à la livraison d'un chantier.**

# LE GUIDE CNB n 4 : BRUITS DES CHANTIERS :

- Le guide sur les « **Bruits des Chantiers** » décline les **missions des acteurs d'une opération de construction**.

Une version du guide est téléchargeable sur le site du ministère [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) ou celui du CIDB [www.bruit.fr](http://www.bruit.fr)

- Ce guide cherche à **limiter la nuisance acoustique et vibratoire des chantiers**, lieux d'activités bruyantes engendrant aussi des vibrations.
- Les niveaux sonores sont liés aux **types d'ouvrages** à réaliser, **aux techniques de construction** employées et à l'**organisation** du chantier.

# LE GUIDE CNB n 4 : BRUITS DES CHANTIERS :

- Le **niveau sonore** n'est pas le seul critère de gêne :
  - l'**émergence** sonore varie selon l'**environnement** calme ou bruyant ;
  - la **perception du bruit par les riverains** dépend de la **proximité**, de l'**activité** du chantier et de leur **sensibilité** aux bruits.
- Un chantier peut-être **plus ou moins bien accepté** selon :
  - la **nature de la construction**,
  - l'**image** renvoyée par le **maître d'ouvrage** etc.

# GUIDE BRUITS DES CHANTIERS

## LE MAITRE D'OUVRAGE :

- Le maître d'ouvrage décide :
  - **des objectifs généraux** donnés au maître d'œuvre qui les traduit en **spécifications précises pour l'entreprise** dans le dossier de consultation des entreprises, le **DCE** ;
  - d'établir **une étude d'évaluation du risque de gêne ou de dommage vibratoire aux riverains** réalisée par un **BET acoustique**, et, en fonction de ces risques, de **fixer des objectifs** précis au maître d'œuvre.

# GUIDE BRUITS DES CHANTIERS

## LE MAITRE D'ŒUVRE :

- Le **maître d'œuvre établit un DCE** répondant aux objectifs du Maître d'Ouvrage :
  - en menant une **étude d'évaluation du risque de gêne ou de dommage vibratoire aux riverains** réalisée par un **BET acoustique**, et, en fonction de ces risques, traduit les **objectifs généraux du maître d'ouvrage en spécifications** précises dans le **DCE** à l'attention des entreprises ;
  - ou, à partir de **l'évaluation du risque de gêne des riverains fournie par le maître d'ouvrage**, traduit **les objectifs précis en spécifications** dans le **DCE** à l'attention des entreprises.

# GUIDE BRUITS DES CHANTIERS ENTREPRISES et CHANTIERS :

- **L'entreprise** doit :
  - **étudier les solutions** respectant le **DCE** ;
  - **chiffrer ces solutions** et remettre son offre ;
  - **mettre en œuvre ces solutions** lorsqu'elle est retenue pour le chantier.
- **Trois situations** envisageables pour les chantiers :
  - un **suivi** peut être mené lors des **réunions de chantier**, un chapitre du Procès-Verbal de réunion est consacré à ce « **suivi bruit** » où l'entreprise s'aide d'une « **check-list** ».

# GUIDE BRUITS DES CHANTIERS

## LES TYPES DE CHANTIERS :

- - un **dispositif d'assurance qualité**, avec un plan de prévention et de contrôle (**PPC**), une **démarche « bruit de chantier »** est alors initiée avec des **autocontrôles interne** et une **traçabilité des évènements bruits** rencontrés pendant toute la durée du chantier.
- des **contrôles externes** sont prévus **pendant le chantier** et/ou à la **fin des travaux**, avec un **suivi** et une **traçabilité** par des **PV de mesures**, et une prise en compte lors des **réunions de chantier**.

# GUIDE BRUITS DES CHANTIERS

## LE SOMMAIRE (1/2) :

- **Préambule** : aide à la gestion de la gêne par les acteurs ;
- **Lignes directrices** : limitation de la nuisance acoustique
- **Guide maîtres d'ouvrages et assistants** :  
Eléments de méthode, consignes sur la gestion du bruit ;

Exemples d'objectifs à proposer au maître d'œuvre sur les documents généraux à remettre par l'entreprise, les attentes sur le matériel du chantier, l'organisation du chantier, les accès du chantier, la durée et les périodes de travaux bruyants (horaires), information et communication ;

- **Guide maîtres d'œuvre et assistants** :  
Champs d'application, tout type de chantier ;

# GUIDE BRUITS DES CHANTIERS

## LE SOMMAIRE (2/2) :

- **Objectifs et Plan de mise en œuvre :**  
Elaboration du DCE, Jugement des offres,  
Rédaction des pièces de marchés, Management du bruit sur le chantier.
- **Guide entreprises :**  
  
Champs d'application, Objectifs,  
Méthodes : aide à la réponse au DCE et suivi du chantier.
- **Annexes : Fiches spécifiques :**  
  
Fiche 1 : Evaluation des risque de gêne acoustique ou vibratoire,  
Fiche 2 : Mesures préliminaires dans l'environnement : objectifs,  
Fiche 3 : Surveillance pendant le chantier,  
Fiche 4 : Communication dès l'ouverture du chantier.